



Les sources d'informations : seul/parents/professeurs/coach d'orientation

• L'ONISEP

- Accueil - 5 étapes pour mon parcours vers l'enseignement supérieur - Terminales 2022/2023 (terminales2022-2023.fr)
- Il y a des fiches, des vidéos, la poursuite d'études, le rythme de travail, des focus sur des filières, des MOOC pour comprendre le contenu des formations

• CIDJ

• Les salons – Studyrama/ Etudiant

• Les Associations – Aid Etudes

• Les Journées Portes Ouvertes – indispensables

- Ces journées sont essentielles pour « sentir » l'école
- Il faut faire les journées portes ouvertes même de façon virtuelle. Les établissements conservent les noms des élèves et certains rapprochent cette liste avec celle des vœux.

ParcourSup c'est quoi ?



- C'est la **plateforme Internet** pour les élèves de Terminale qui permet de naviguer dans les formations, créer le dossier de l'élève, émettre les vœux et répondre aux vœux pour les établissements
- C'est un **outil de recherche et de découverte de formations** avec des mots clés avec une carte interactive et des liens pour des formations similaires
- **Attention** cette plateforme ne répond pas aux demandes de redoublement, aux candidats internationaux, aux formations étrangères
- Si un élève veut faire une **année de césure**, il est nécessaire d'émettre des vœux et d'en avoir un accepter pour pouvoir revenir sur la plateforme après cette année « sabbatique » - un espace est prévu pour expliquer ce projet et l'établissement gardera la place pour l'année suivante

2022 les formations les plus demandées

- DE infirmier
- Le PASS parcours accès spécifique santé
- Ecoles d'ingénieur BAC + 5
- Licence droit/STAPS
- BTS MCO Management Commercial Opérationnel
- DUT Tech de co
- CPGE classe préparatoire grande école
- En 2023 il y a aura 21 000 formations en hausse constante

Dates importantes

- 20 décembre 2022 : ouverture du site d'information [parcoursup.fr](https://www.parcoursup.fr) avec le moteur de recherche des formations
- 18 janvier 2023 : ouverture de la plateforme Parcoursup et formulation des vœux
- 8 mars 2023 : date limite de la formulation des vœux
- 6 avril 2023 : date limite pour compléter son dossier et confirmation des vœux
- 1er juin 2023 : lancement de la phase principale d'admission (réponses des formations).
- A partir du 15 juin 2023 : lancement de la phase complémentaire
- 13/07/2023 : fin de la phase principale d'admission
- 09/2023 à préciser : phase de clôture de la phase complémentaire

Comment fonctionne ParcoursSup ?

- **Chaque établissement a ses propres critères de choix et son propre algorithme.** Il retiendra ses candidats pour tout ou partie du dossier en fonction de cet algorithme, puis en fonction des établissements les dossiers feront l'objet de commissions avec des membres de l'établissement.
- Il est possible de postuler à tout ce que l'on veut dans la limite du nombre de vœux et sous vœux.
- Il est absolument nécessaire de regarder **la fiche détaillée de l'établissement** pour connaître les compétences attendues, la capacité d'accueil, les critères d'examen du dossier, les débouchés, les frais de scolarité, le détail de la formation. Et le critère de pourcentage de recrutement par filière Générale/Techno/Pro
- Le **rapport public d'examen des vœux**, c'est une note qui précise les critères en fonction desquels les candidatures ont été examinées et notamment le traitement via un algorithme.
- Un indicateur important est **le taux d'accès**, cela donne la tendance de sélectivité de l'établissement (sur 100 demandes 18 sont admis).
- La **Fiche Avenir** est obligatoire et insérée par l'établissement avec l'avis du conseil de classe, du PP et du chef d'établissement. Dans cette fiche, il y a les notes, le profil de l'élève (appréciation générale, appréciation PP et par matière) et avis du chef d'établissement.



Sur chaque vœu, l'établissement donne son avis et il ne sera visible par l'élève qu'à partir du 1er juin. Il est donc primordial de dialoguer avec l'établissement et le PP sur ses vœux.

Quelques conseils ?

- Pour le 18/01, il faudra se munir de son numéro INE (bulletin scolaire ou certificat de scolarité), d'une adresse mail, des bulletins de 1^{ère} et celui de terminale et d'un avis fiscal (bourse)
- Il y a beaucoup de cases préremplies, lire attentivement pour vérifier les informations et notamment les notes. Seules les épreuves de français et éventuellement les spé seront prises en compte pour la décision (compte tenu du calendrier).
- Une rubrique Activités et centres d'intérêt à remplir, facultative, elle est **primordiale**.
- 1 500 caractères dans 4 sections, dans laquelle on détaille ses expériences, sans mentir et en pensant bien à se relire
- Mes expériences d'encadrement ou d'animation : type BAFA, scoot, babysitting
- Mon engagement citoyen : téléthon par exemple,
- Mon expérience professionnelle : même non officielle ou non déclarée, sans oublier le stage de 3e
- Mon ouverture au monde (pratiques sportives et culturelles) : combien d'années, son classement

Parcours SUP est la plateforme de l'enseignement supérieur, elle est nationale. A savoir cependant, nous faisons partie de l'académie de Versailles, mais pour la plateforme, **nous faisons partie de l'Ile de France**. Notamment pour ce qui est des enseignements type FAC ou DUT, il y a un faible taux d'élèves pris en dehors de son secteur. C'est une information que l'on retrouve dans la fiche de l'établissement.

Comment faire ses vœux ?

- Sur la plateforme, il est possible de faire 10 vœux et 20 sous vœux :
Exemple: Licence de droit = 1 vœu
 - Assas = 1 sous vœu
 - Dauphine = 1 sous vœu
- Il n'y a **aucune hiérarchie** dans les vœux, en revanche, une rubrique « préférence et autre projet » permet de porter à la connaissance des établissements le domaine ou le vœu privilégié. C'est une mention aussi très importante dans le cadre des commissions.
- Ce qui peut être rédhibitoire, c'est de **faire des vœux sans aucune cohérence**, par exemple en vue d'intégrer une FAC plutôt qu'un domaine. L'algorithme serait en mesure de détecter cette incohérence.
- Les réponses seront envoyées à compter du 1er juin. Il y a plusieurs types de réponses:
- Pour une formation sélective
 - OUI
 - En attente (primordial de **faire attention à sa place** – dans la fiche de l'établissement on peut savoir le rang de la liste d'attente atteint l'année précédente)
 - NON
- Pour une formation non sélective
 - OUI
 - OUI SI (on vous prend avec une mise à niveau)
 - NON
- Pour une formation en apprentissage
 - OUI (il faudra un contrat de travail avec une entreprise avant les vacances de la Toussaint)
 - NON

A noter : Si vous avez un OUI, mais ce n'est pas la formation préférée, il faut répondre OUI mais bien garder les vœux en attente qui vous intéressent et pour lesquels l'élève n'est pas trop mal classé.